

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 janvier 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022

2022 V. 322 Vœu relatif à l'éducation à l'alimentation et aux choix alimentaires durables et solidaires

Le Conseil de Paris,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2143-2 et L1112-23 ;

Considérant la délibération JS-2003-14 autorisant le Maire de Paris à créer un Conseil Parisien de la Jeunesse et la délibération 2021-DJS-129 modifiant les missions et le fonctionnement de l'instance ;

Considérant que le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la Ville, de permettre la participation effective des jeunes Parisien.ne.s à l'élaboration des politiques publiques parisiennes et d'éclairer la collectivité dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien.ne.s ;

Considérant l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose que le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, d'émettre un vœu afin d'interpeller le Conseil de Paris ;

Considérant l'État des lieux de l'alimentation à Paris, la Stratégie de Paris pour une alimentation durable, le Plan Alimentation Durable 2075-2020 et les 32 propositions de l'avis citoyen de juillet 2021 sur l'agriculture et l'alimentation durables ;

Considérant les actions de la Ville de Paris relatives à l'alimentation et à l'agriculture durables, mises en œuvre notamment par les services de la Division alimentation durable et du Service des sciences et technique végétale et de l'agriculture urbaine (DEVE) et du Bureau des économies solidaires et circulaires (DAE), entre autres les appels à projets « Alimentation durable et solidaire » et « Paris Fertile » et la préfiguration de l'opérateur AgriParis ;

Considérant l'existence de cuisines dans certains équipements de la Ville, à titre d'exemple celle du Centre Paris Anim' Mado Robin ;

Considérant que dans son Plan Alimentation Durable, la Ville de Paris prend en compte différents moments fondateurs des habitudes alimentaires de la population (enfance, début de parentalité, perte d'autonomie et dépendance) et que l'âge de la décohabitation est l'un des moments charnières dans la relation des jeunes à leur alimentation ;

Considérant le vœu 2021 V.49, adopté par le Conseil de Paris de février 2021 sur proposition du Conseil Parisien de la Jeunesse, relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans qui émet, entre autres choses, le vœu que la Ville de Paris stimule le lien social et considérant qu'une alimentation saine joue un rôle dans le bien-être ;

Considérant que l'alimentation durable recouvre l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire ;

Considérant les travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse, la rencontre de ses membres avec Audrey PULVAR, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts et l'ensemble des rencontres organisées entre les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et des services de la Ville ou des acteur.rice.s associatif.ve.s, travaillant sur ces questions ;

Sur proposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse,

Emet le vœu :

- Que la Ville de Paris renforce son engagement pour l'éducation à une alimentation saine et variée et l'éducation à la cuisine en :

- Développant des formations en accès libre à la nutrition ;
- Communiquant sur les apports nutritifs des aliments (bienfaits pour la santé physique et mentale, etc.), sur les aliments de saison et produits localement ainsi que sur le contenu d'une assiette équilibrée' ;
- Encourageant la distribution d'idées de recettes de saison et en organisant des ateliers afin d'accompagner les Parisien.ne.s vers le fait-maison² ;
- Proposant des formations à la cuisine végétarienne aux cuisinier.ère.s parisien.ne.s ;
- Informant largement les Parisien.ne.s sur les conséquences environnementales des différentes consommations alimentaires ;

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des jeunes, notamment autour des périodes de décohabitation (fin du lycée, début des études supérieures ou de la vie active), pour initier et maintenir des habitudes alimentaires durables et saines. En effet, bien que des connaissances sur la nutrition et l'approvisionnement en denrées soient plus ou moins acquises, une bonne articulation de la cuisine (achat des aliments et réalisation de plats) avec les autres tâches du quotidien est déterminante pour le maintien d'habitudes alimentaires durables et saines ;

- Que la Ville de Paris donne les moyens aux Parisien.nes d'accéder à cette alimentation et à des outils de travail :

- D'une part en accompagnant les jeunes Parisien.ne.s sur l'organisation et l'accès aux équipements, par exemple en :
 - ✓ soutenant l'utilisation par les particulier.ère.s des cuisines partagées disponibles (réparties sur l'ensemble du territoire³) à travers des actions diverses : soutien financier au fonctionnement et à l'investissement dans du matériel de cuisine, développement d'ateliers de cuisine, accès libre aux équipements, campagne de communication sur les lieux existants, etc.⁴;
 - ✓ amplifiant son soutien aux initiatives d'alimentation durable via l'appel à projet « Alimentation durable et solidaire »; référençant ou en faisant connaître les lieux d'approvisionnement en denrées plus durables (de saison, locales, issues de l'agriculture biologique, repas végétariens) et pour budgets limités ;
 - ✓ créant, sur le même principe que le Pass Jeunes existant pour l'accès des jeunes à la culture, un dispositif regroupant des offres de réduction tarifaire afin de faire découvrir aux jeunes des lieux permettant l'achat de denrées alimentaires durables dans le cadre de partenariats entre la Ville de Paris et des restaurants et commerces du secteur ;

Dans ces démarches, la Ville de Paris s'assurera que les infrastructures développées ou renforcées sont proches des lieux de résidence des jeunes Parisien.ne.s, par exemple dans les quartiers à forte densité de logements étudiants.

- D'autre part en levant les freins financiers pour l'accès à cette alimentation, par exemple en :
 - ✓ faisant connaître largement les dispositifs d'aide existants, qui peuvent toucher tou.te.s les Parisien.ne.s, à la fois portés par la Ville de Paris mais aussi par la région Ile-de-France ou le CROUS, par exemple ;
 - ✓ encourageant le développement de lieux de restauration accessibles (cantines à prix libres par exemple), ayant une amplitude horaire adaptée notamment aux horaires de la population jeune, ou en facilitant l'accès à des commerces via un système de « repas suspendus » ou de parrainage dans des commerces de bouche.

- Que la Ville de Paris, de façon complémentaire avec les deux axes précédents, fasse connaître les métiers de l'agriculture, de la paysannerie et de l'alimentation durable, et facilite l'accès à ces professions. Par exemple, en encourageant les formations directes (à l'image du cursus développé par l'École du Breuil), ou bien en soutenant les programmes existants portés par d'autres acteurs (associatifs entre autres).

Exemple de contenu existant peu connu ou consulté : <https://mangerbouger.fr/>, <https://guide-alimentaire.canada.ca/>

2 Au-delà des gestes de base, il existe par exemple des techniques d'organisation permettant de cuisiner de manière pratique et économique ou des recettes anti-gaspillage.

3 Par exemple dans les résidences étudiantes, les centres d'animation, les foyers de jeunes travailleur.se.s mais aussi si possible dans le parc privé.

4 Ceci afin de donner accès au plus grand nombre à des cuisines aménagées comprenant fours, ustensiles, etc., mais aussi en permettant que la cuisine soit une activité collective.

- Que la Ville de Paris poursuive ses efforts de soutien aux actions de solidarité en visant à permettre à chacune d'accéder à une alimentation variée. Elle pourra notamment soutenir le tissu associatif et les institutions existantes au niveau de la chaîne logistique. Cela pourra en particulier se traduire par la création et la gestion d'espaces de stockage dédiés aux collectes et distributions alimentaires, ainsi que par un accompagnement dans la recherche de locaux pérennes.

- Que la Ville de Paris mette en œuvre ces différentes mesures en portant une attention particulière aux jeunes acquérant leur indépendance.

- Enfin, que la Ville de Paris associe les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces différentes mesures.